

# Compte rendu de la séance du 29 juillet 2009

o000O000o

- Présents ( 10 )** : Mesdames A.PONCET – J.GROETZNER- J.LABERGERIE – A.DAVID-J.BEZIAT  
Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – J.ETIENNE – C.MAGRO –B.PRADAL –  
C.ESTAMPE.
- Pouvoirs** : C.BARTOLOTTI donne pouvoir à M.CASSAN  
B.MAURI donne pouvoir à C.MAGRO  
L.RESPLANDY donne pouvoir à A.PONCET
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES.
- Secrétaire** : Mademoiselle Andrée PONCET.

o000O000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 15.

o000O000o

## **I - Approbation du PV de la séance précédente**

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des séances précédentes au vote des conseillers (du 23 juin et 15 avril derniers).

**Après en avoir délibéré, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.**

## **II - Ligne de trésorerie 2009 : renouvellement**

La ligne de trésorerie n'est pas utilisée actuellement. Le Crédit Agricole nous propose un taux de 2,61% pour renouveler cette ligne pour une durée de 12 mois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération pour signer la convention de renouvellement avec le Crédit Agricole.**

## **II I- Réhabilitation de la station d'épuration**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de demander des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général :

Les financeurs ont demandé de revoir les modalités de réhabilitation de la filière boue en intégrant l'option « macrophyte » et l'option épandage des boues.

Le Conseil Général et l'Agence de l'Eau vont examiner le dossier (2 options possibles pour la filière boue).

Nous devons nous concerter sur la nécessité de demander des subventions pour les filières eau et boue.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération pour demander un subventionnement des filières boue et eau et de déposer ces deux dossiers.**

## **Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitations**

Un appel d'offre a été lancé auprès de trois candidats pour retenir le cabinet d'étude qui accompagnera la municipalité dans la réalisation des travaux de réhabilitation.

Trois sociétés ont répondu à cette consultation.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 29 juillet à 18h30 a procédé à l'ouverture des plis  
La Commission d'Appel d'Offres a retenu pour la maîtrise d'œuvre la proposition la plus avantageuse économiquement soit celle de l'entreprise AZUR ENVIRONNEMENT.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote des conseillers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise AZUR ENVIRONNEMENT en tant que maître d'œuvre des travaux.**

## **IV - Les Jeudis d'Eté**

Monsieur le Maire félicite toutes les bonnes volontés du Conseil Municipal qui ont participé à la réussite de la soirée du 16 juillet (inauguration de la halte nautique).

Il précise que la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux relatifs à la halte nautique et plus précisément la maison du Port va faire l'objet d'une concertation afin de faire vivre ce lieu de vie, d'activités et d'animations diverses. Au mois de septembre prochain des réunions de travail auront lieu pour définir les aménagements de ce bâtiment qui donnera lieu à un dépôt de permis de construire avant la fin de cette année pour réalisation des travaux en 2010.

Il en profite pour ajouter quelques remarques positives sur la fête locale et félicite aussi le Comité des Fêtes, très actif et efficace.

L'année 2009 aura été un bon cru dans son ensemble.

Pour la clôture du festival le 20 août prochain Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de prendre une délibération pour valider le contrat de cession avec l'artiste Yvette YCHE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération afin de signer le contrat d'artiste avec Yvette YCHE.**

## **V - Halte nautique : convention avec VNF.**

En application depuis le 1<sup>er</sup> juillet, signée le 16 juillet, nous devons valider ladite convention pour 5 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2014.

Nous disposons de 8 postes, 4 bornes d'eau et électricité et de pontons.

Monsieur le Maire détaille cette convention et propose de prendre une délibération pour approuver la signature de cette convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention avec VNF.**

## **VI - Rue des 4 vents : Travaux électricité - choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle la vente des 5 terrains. Actuellement plus aucun terrain ne sont disponibles. Nous devons réaliser les travaux de raccordement à l'électricité ainsi que le raccordement à l'eau et l'assainissement.

Nous avons procédé à une consultation des entreprises pour la réalisation des raccordements électriques

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie a retenu l'entreprise ROBERT comme étant la moins disante.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise ROBERT pour la réalisation des travaux.**

## **VII - Grippe H1 N1**

Monsieur le Maire explique la gravité de la situation si une situation de pandémie se confirme l'automne prochain.

Le virus connu actuellement a une faculté de propagation importante, un pic étant prévu pour les mois de novembre et décembre.

Certaines catégories de la population sont plus fragiles que d'autres : les scolaires (ce qui impliquerait une fermeture possible des classes... à l'étude actuellement par le Ministère de l'Education.

Concernant notre commune, Monsieur le Maire voit sa responsabilité engagée quant à la fermeture ou l'annulation de certaines activités (manifestations publiques, regroupements divers, etc...)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'acquérir du matériel et des produits préventifs (produits d'entretien efficaces, masques, désinfectants...) pour équiper et doter nos infrastructures communales et notre personnel communal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commande préventive.**

## **VIII - Schéma d'implantation ZDE et ZDPS**

Des zones de développement éolien et des zones de développement du photovoltaïque sont en cours de réflexion au niveau régional.

Sur les zones communautaires susceptibles de recevoir des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques, un schéma intercommunal avec d'autres communes vont être définies par la CDC du Haut-Minervois et présentées ensuite au Préfet de l'Aude.

Pour mémoire, les bâtiments techniques sont soumis à déclaration et autorisations urbanistiques.

Un projet de délibération comportant des éléments sur ces projets est soumis à l'approbation d'un accord de principe.

Monsieur le Maire rappelle l'avenir énergétique de la planète qui est en jeu, les accords de Grenelle de l'Environnement et la nécessité de prendre rapidement des décisions collectives pour modifier notre mode de vie en terme de consommation d'énergie.

A notre petit niveau communal, nous devons aussi apporter notre petite implication dans cette politique pour conforter la survie de notre environnement et préserver notre planète.

D'un point de vue financier, la CDC en décembre 2008 a voté à l'unanimité la réversion aux communes qui ont accepté des implantations d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques d'un montant de 30% de la taxe professionnelle encaissée par la CDC.

Néanmoins avec la disparition de la TP en 2010 et le blocage de la Préfecture sur ce principe, des incertitudes sur la pérennité de cette décision sont importantes.

Dans un premier temps, il est demandé aux élus municipaux de se prononcer sur le principe d'implantation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques sur notre territoire communal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au principe d'installation d'énergies renouvelables sur notre commune.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.